

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE DU JEUDI 16 JUIN 2022

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET**

**Extrait
du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-deux, le seize juin à quinze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, au siège de la Communauté d'Agglomération, Mmes et MM. les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : MM. Bernard LEFEVRE, Thierry DUBOSCLARD, Eric CORREIA, François VALLES, Jean-Paul BRIGNOLI, Alain CLEDIERE, Patrick ROUGEOT, Eric BODEAU, Jean-Luc BARBAIRE, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : Mme Armelle MARTIN à M. Eric CORREIA, M. Pierre AUGER à M. Philippe PONSARD, M. Jean-Luc MARTIAL à Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés : MM. Christophe MOUTAUD, Jacques VELGHE, François BARNAUD

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 3

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres votants : 15

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25/03/22

Adopté à l'unanimité des membres.

2- DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

**MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET POUR LE LOCAL TECHNIQUE DU STADE VTT PIERRE LA GROSLE**

(Délibération n°99/22 du 16/06/22 -3- Domaine et Patrimoine 3.5 Autres actes de gestion du domaine public)

Rapporteur : M. Jean-Luc BARBAIRE

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 à Paris, la Ville de Guéret s'est vu attribuer le label « Centre de Préparation aux Jeux ».

Ce projet intègre l'aménagement par la Communauté d'Agglomération d'une piste VTT aux caractéristiques identiques à celles que les athlètes trouveront en 2024 à Saint-Quentin en Yvelines, et d'un local technique et se situera sur le site d'accueil de la piste (parking de Pierre La Grosle en forêt de Chabrières) sis en partie en forêt domaniale et sur des terrains appartenant à la ville de Guéret.

La parcelle de terrain, actuellement à usage de parking, qui appartient à la commune de Guéret et qui servira d'assise au local technique, est cadastrée section CH n° 319 au lieu-dit Canton des tours. Sa superficie est de 690m² selon le piquetage établi le 20 octobre 2021, étant

précisé que la parcelle fera l'objet d'un bornage contradictoire à l'issue des travaux (cf. plan de piquetage joint).

Il est proposé que cette mise à disposition soit constatée contradictoirement par un procès-verbal entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale (cf. projet procès-verbal joint en annexe).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire (cf. délibération n°124/20 du 24 septembre 2020), notamment en matière d'approbation des procès-verbaux de mise à disposition de biens meubles et immeubles établis dans le cadre des articles L 1321-1 et L 5211-17 du CGCT,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le procès-verbal de mise à disposition par la Commune de Guéret à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, de la parcelle cadastrée section CH n° 319, d'une superficie de 690 m² sise sur la commune de Guéret,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer ce procès-verbal.**

ARRIVEE DE M. FRANCOIS BARNAUD.

3- DIRECTION INGENIERIE FINANCIERE

Rapporteur : M. Eric BODEAU

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR L'ANNEE 2022 (HORS SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS)

(Délibération n°100/22 du 16/06/22 -7. Finances locales - 7.5. Subventions)

Vu la Délibération n° 124/20 du 24 septembre 2020, au terme de laquelle le Conseil Communautaire a donné délégation de pouvoir au Bureau Communautaire s'agissant de l'attribution des subventions aux associations ou autres organismes de droit privé ;

Vu le règlement interne d'attribution des subventions en date du 15 juin 2006 ;

Vu l'avis favorable du Groupe de travail « Attribution des subventions », réuni en date du 4 mai 2022 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité, MM. Jean-Luc BARBAIRE, Bernard LEFEVRE, Patrick ROUGEOT, ne participant pas au vote, décident :

- **d'autoriser l'attribution des subventions, telles que présentées dans le tableau ci-annexé, aux associations et organismes de droit privé, pour l'année 2022, sous réserve de la complétude et de la conformité du dossier au règlement interne d'attribution ;
et**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs aux versements de ces subventions, y compris les conventions d'objectifs pour les associations et organismes concernés.**

BUDGET PRINCIPAL -SUBVENTIONS 2022

Structures	Montant Proposé en Euros	Nature
ALC Association Limousin CHALLENGES	500,00 €	Rapprochement de l'école et de l'entreprise - Challenges Etudiants - Concours francophone et/ou anglophone - J'innove en vrai
ASSOCIATION CREMATISTE CREUSE	100,00 €	Accompagnement renseignement sur les espaces cinéraires ou la crémation
ASSOCIATION DES COMMUNS	1 500,00 €	
ATELIER DES ASTRES	1 300,00 €	Promouvoir l'art et la culture et revitaliser le centre ville de Guéret
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA CREUSE	11 000,00 €	
COLLECTIF DES ARTISTES CREUSOIS (CAC23)	2 500,00 €	Pôle d'Activité des Arts Plastiques
EGEE Creuse	500,00 €	Education, Emploi et Entreprises (publics concernés collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi..)
FRANCE ACTIVE LIMOUSIN	10 000,00 €	
LABYRINTHE GEANT DE GUERET	2 000,00 €	
Le Drive de la Quincaill	2 000,00 €	drive producteurs fermiers
MARCHE EN L'AIR	3 000,00 €	Parapente
RADIO PAYS DE GUERET	5 000,00 €	
RESEAU TELA	2 000,00 €	
SOLIDARITE PAYSANS LIMOUSIN	500,00 €	Aide aux agriculteurs (soutien humain, expertise technique, économique et juridique)
SOUS TOTAL	41 900,00 €	
Subventions Politique de la Ville		
Entente Sportive Guérétoise	1 000,00 €	Le Sport pour tous
Une Clé de la Réussite	700,00 €	Une journée en famille
Une Clé de la Réussite	800,00 €	Club lecture et maths
Une Clé de la Réussite	1 000,00 €	Accompagnement à la scolarité
Une Clé de la Réussite	1 000,00 €	École hors les murs
Mission Locale	1 000,00 €	Réalise ton parcours
MEF 23	2 000,00 €	Réseau des acteurs de la mobilité
Radio Pays de Guéret	1 000,00 €	Cartes postales de nos quartiers
Les Petits Débrouillards	500,00 €	La science en bas de chez soi
UFOLEP 23	1 000,00 €	Parcours coordonnée CQP ALS1
SOUS TOTAL	10 000,00 €	
Subventions via Convention d'Objectif		
ACCA (ASSOCIATION DE CHASSE)	2 500,00 €	Convention annuelle jusqu'à adjudication par l'ONF
CREUSE OXYGENE	35 000,00 €	Convention Annuelle
SPA DE LA CREUSE	10 000,00 €	Convention Annuelle
TERRE DU MILIEU	50 000,00 €	Convention Pluri annuelle 2022 à 2024
RESEAU TELA	40 000,00 €	Convention Pluri annuelle 2021 à 2023
TELE LA CREUSE	2 500,00 €	Convention Pluri annuelle 2022 à 2024
OFFICE DE TOURISME DU GRAND	227 000,00 €	
SOUS TOTAL	367 000,00 €	
TOTAL Général	418 900,00 €	

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS POUR L'ANNEE 2022 SUR LA BASE DU
REGLEMENT ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2014
(Délibération n°101/22 du 16/06/22 -7. Finances locales - 7.5. Subventions)

Vu la Délibération n° 124/20 du 24 septembre 2020, au terme de laquelle le Conseil Communautaire a donné délégation de pouvoir au Bureau Communautaire s'agissant de l'attribution des subventions aux associations ou autre organisme de droit privé ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations et clubs sportifs, en date du 11 décembre 2014 ;

Vu l'avis favorable du Groupe de travail « Attribution des subventions », réuni en date du 4 mai 2022 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité, M. Eric CORREIA ne participant pas au vote, décident :

- **d'autoriser l'attribution des subventions, telles que présentées dans le tableau ci-annexé, aux clubs sportifs, pour l'année 2022 ;**
et
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs aux versements de ces subventions.**

BUDGET PRINCIPAL - SUBVENTIONS CLUBS SPORTIFS 2022

Organisateurs	Manifestations sportives organisées	Montant Proposé en Euros	OBSERVATIONS
ASCET 23	Foulées ORANGE	333 €	
Le Petit Brionnais	Trial du petit Brionnais	300 €	
Buss Tonic	9eme foulée	362 €	
	Coupe du monde VTT Juniors	2 500 €	
CREUSE OXYGENE	2eme manche coupe de France VTT	6 500 €	sous condition que la manifestation ait lieu
	Enfer Vert	730 €	
Foyer Rural Glenic	Passage du Viaduc	770 €	
	HALFRIMAN	750 €	
SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS	Trail du loup Blanc	2 500 €	
	10km des Monts de Guéret	260 €	
TEAM TRAIL MONTS DE GUERET	Trail Mont de Guéret	500 €	
TOTAL		15 905 €	

RENOUVELLEMENT ADHESION - POUR L'ANNEE 2022

(Délibération n°102/22 du 16/06/22 -7. Finances locales - 7.10. Divers)

Vu la délibération n°124/20 du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2020, modifiée par la délibération n°175/21 du 29 juin 2021, donnant délégation au Bureau Communautaire pour autoriser, au nom de la Communauté, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Pour les organismes dont le nombre d'habitants intervient dans le calcul du montant de l'adhésion, celui-ci est fixé par l'INSEE au 01/01/22 à 29 588 habitants.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'autoriser pour l'année 2022, le renouvellement d'adhésion aux associations dont la liste est jointe en annexe (sous réserve de la transmission des bulletins d'adhésion) ;**
- et**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs aux versements desdites adhésions.**

ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR L'ANNEE 2022

BUDGET PRINCIPAL	
STRUCTURES	2022 : MONTANT DES ADHESIONS EN €
DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
AMORCE (Accompagnement des Collectivités en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion de cycle de l'eau)	539,00 €
ENERGIE PARTAGEE - CIRENA	591,76 €
CAUE	11 835,20 €
Fondation du Patrimoine Habitat	3 030,00 €
CRER (mandaté sur journée complémentaire)	
DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE	
ABF (Association des Bibliothécaires de France)	260,00 €
Amis de R. Margerit (les)	25,00 €
Amis de Tristan L'hermite (les)	25,00 €
CGHHLM -Généalogie en Marche et Limousin	28,00 €
Lire en Creuse	30,00 €
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
ADI Nouvelle Aquitaine (Agence de Développement et d'Innov	2 958,80 €
Initiative Creuse	6 417,60 €
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT COLLABORATIF	
Maison de la Nouvelle Aquitaine	3 500,00 €
Leader France	600,00 €
Maison de l'Europe en Limousin -Centre Europe Direct	65,00 €
Mission Locale de la Creuse	13 281,00 €
Recyclabulle	1 489,25 €
Réseau Français des Fablab	100,00 €
Réseau TELA	50,00 €
SOLASOL	595,70 €
JURIDIQUE	
ADCF (Association des Communautés de France)	3 106,74 €
AMF - AMAC 23	1 390,64 €
DIRECTION DU TOURISME	
ADRT ELLOHA	130,00 €
Fédération Française de Cyclisme	900,00 €
Gîtes de France	5 100,00 €
TOTAL	56 048,68 €

BUDGET ANNEXE TOURISME	
STRUCTURES	2022 : MONTANT DES ADHESIONS EN €
A FDPZ (Association Française des Parcs Zoologiques)	1 125,00 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS	
STRUCTURES	2022 : MONTANT DES ADHESIONS EN €
AGIR le transport public indépendant	7 200,00 €

La séance est close à 15H40.

Vu pour être affiché, le vendredi 17 juin 2022, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

